



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



# Scolariser les élèves en situation de handicap

## Guide spécifique pour l'accueil d'élèves porteurs d'un trouble envahissant du développement (TED)

*Guide à destination des enseignants*

# Table des matières

## Introduction

|   |         |
|---|---------|
| Editorial du Recteur  | 3       |
| Le contexte législatif et réglementaire   | 4/5     |
| TED qu'est-ce que c'est ?   | 6       |
| I Après de qui recueillir des informations sur la scolarité de l'élève ?  | 7/8     |
| II Quels partenaires peuvent intervenir pour favoriser la progression des élèves dans les apprentissages ?            | 9 à 15  |
| III Où trouver des informations sur l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés ?                 | 16 à 18 |
| IV Quelles sont les ressources professionnelles académiques qui peuvent aider dans les questionnements pédagogiques ? | 19/20   |
| V Les adaptations pédagogiques : Comment s'y prendre ?  | 21      |
| VI Comment se former ?  | 22      |
| Glossaire   | 16      |

## Editorial du Recteur de l'Académie de Grenoble

Si la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, s'inscrit dans la continuité de notre histoire éducative, elle est aussi porteuse d'une avancée majeure dans le champ scolaire puisqu'est reconnu le droit, pour chacun, à être inscrit dans l'école la plus proche de son domicile, qui constitue son établissement de référence.

Dans notre académie la scolarisation des élèves en situation de handicap s'est fortement accrue, que ce soit au sein des classes d'inclusion ou des unités localisées d'inclusion scolaire, et plus largement encore, dans tout type de classe. Celle-ci concerne désormais quatre établissements de second degré sur cinq, plus de 1800 écoles.

Au delà de la volonté éthique et politique portée par la loi, chacun contribue, au quotidien, à créer les conditions de la réussite de tous nos élèves. C'est dans la classe, dans chaque collège et dans chaque lycée, que se construisent les réponses aux besoins éducatifs particuliers, que se construit l'école pour tous et pour chacun.

Ce guide a été conçu pour vous apporter une meilleure connaissance des troubles envahissants du développement dont l'autisme sous ses différentes formes. Il constitue aussi une première aide dans la recherche des adaptations pédagogiques, dans la construction de démarches partagées.

OLIVER AUDEOUD

## Le contexte législatif et réglementaire

Depuis la loi du 30 juin 1975 « **Loi d'orientation en faveur des personnes handicapées** » adoptée et promulguée dans le domaine du handicap en général jusqu'à sa rénovation le 11 février 2005 « **Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** », de nombreux textes officiels (décrets, circulaires ou lois) ont été rédigés concernant l'intégration scolaire (et maintenant l'inclusion scolaire) des enfants et des adolescents en situation de handicap autour de plusieurs axes. En voici les principaux :

### L'éducation est un droit

Dès la « **Loi d'orientation en faveur des personnes handicapées** » adoptée le 30.06.1975 est écrit dans l'article 4 : « *Les enfants et adolescents handicapés sont soumis à l'obligation éducative* ».

La loi du 10 juillet 1989 au nom de « **Loi d'orientation sur l'éducation** » définit, dans son article premier, l'intégration scolaire comme un droit : « *Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté* ».

La loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École fixe deux objectifs centraux :  
**assurer la réussite de tous les élèves et garantir l'égalité des chances.**

**L'accueil en milieu ordinaire est un devoir de chaque établissement**  
**« Chaque école, chaque collège a vocation à accueillir, sans discrimination, les enfants et adolescents handicapés dont la famille demande l'intégration scolaire ».**

La « loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11.02.2005 précise :

### • Le lieu de scolarisation des élèves en situation de handicap

La loi pose le principe d'intégration des enfants handicapés en milieu ordinaire, lorsqu'elle ne va pas à l'encontre de sa santé.

**Article 19** : « *Tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école ou dans l'un des établissements mentionnés à l'article L. 351-1, le plus proche de son domicile, **qui constitue son établissement de référence.*** ».

### • Le parcours de formation des élèves présentant un handicap

Le décret n°2005-1752 du 30 Décembre 2005 précise « *les dispositions qui permettent d'assurer la continuité du parcours de formation de l'élève présentant un handicap, y compris lorsque ce dernier est amené à poursuivre sa scolarité dans un établissement de santé ou dans un établissement médico-social ou lorsqu'il doit bénéficier d'un enseignement à distance.* »

Ceci grâce :

### • Au Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

([circulaire n°2006-126 du 17 août 2006](#))

• **A l'Enseignant Référent à la Scolarisation des Elèves Handicapés (ERSEH)** : « *...chargé de réunir et d'animer les équipes de suivi de la scolarisation prévue par la loi. Sa mise en œuvre est complétée par un arrêté relatif aux missions et au secteur d'intervention de l'enseignant référent et par une circulaire.* »

**Circulaire interministérielle 2005-124 du 8 mars 2005 (BOEN n° 15 du 14 avril 2005) relative à la prise en charge des personnes atteintes d'autisme et de troubles envahissants du développement.**

**Autisme et TED sont assimilés :**

La circulaire insiste sur “la nécessité de traiter l'autisme sous ses différentes formes c’est à dire de l'ensemble des troubles envahissants du développement. En effet, les caractéristiques et manifestations communes de ces troubles comme les besoins qu'ils suscitent justifient une approche globale sans que soit fixée une frontière que les nécessités du terrain ne rencontrent pas.

**Le projet global de suivi de l'enfant TED conjugué :**

- “une éducation adaptée, structurée, s'appuyant autant qu'il est possible sur les motivations de la personne, visant à lui permettre de comprendre le monde qui l'entoure, d'acquérir de la compétence dans les gestes de la vie quotidienne et de vivre en société
- l'utilisation du moyen de communication alternatif si nécessaire
- une scolarisation et une formation adaptées, permettant au jeune d'effectuer des apprentissages et d'accomplir un parcours scolaire tenant compte de ses besoins particuliers
- un accompagnement dans la vie quotidienne, pour permettre à la personne de trouver la meilleure autonomie possible, de développer ses liens avec son environnement social et participer à la vie en société, et, le cas échéant, pour soutenir son projet professionnel
- des soins assurés par des professionnels de santé
- un accompagnement cohérent et coordonné

**« Pour répondre aux besoins de chaque personne, un projet personnalisé, adapté et associant la famille est élaboré, favorisant prioritairement une éducation et un accompagnement en milieu ordinaire. »**

**“Les dispositions légales en matière de scolarisation des enfants handicapés, renforcées par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la citoyenneté et la participation des personnes handicapées, s'appliquent pleinement aux enfants atteints d'autisme ou de TED”.**

**Les modalités de scolarisation des enfants TED :**

“Les travaux récents ont confirmé tout l'intérêt d'une scolarisation en école maternelle qui offre, dans bien des cas, à l'enfant présentant un syndrome autistique ou des TED, des chances de développement optimal”.

A l'issue de l'école maternelle, la scolarité en milieu ordinaire peut s'effectuer en intégration individuelle, le cas échéant en assurant un accompagnement par auxiliaire de vie scolaire, ou dans le cadre d'un dispositif collectif, classe d'inclusion scolaire (CLIS) dans le premier degré, unité localisée d'inclusion scolaire (ULIS) dans le second degré. Elle peut aussi et si nécessaire inclure selon des modalités variées la fréquentation à temps partagé d'un établissement médico-social ou sanitaire. Il conviendra de s'assurer que le temps de fréquentation hebdomadaire de l'école est suffisamment substantiel pour ne pas engendrer des difficultés d'adaptation de l'enfant avec l'enseignant et ses camarades de classe. Afin que l'enfant puisse tirer profit d'une scolarisation en milieu ordinaire, il importe de veiller à ce qu'il bénéficie en tant que de besoin, en complément des interventions précitées, de l'appui d'un service médico-social ou sanitaire. Dans tous les cas, les enseignants qui ont en charge l'enfant ou l'adolescent présentant des TED doivent pouvoir bénéficier d'une écoute et d'un soutien réguliers par des professionnels compétents. Les manifestations de ce syndrome sont en effet particulièrement difficiles à concilier avec l'exercice de l'enseignement qui s'effectue toujours dans un cadre collectif et qui repose, pour une large part, sur les interactions que nouent les élèves au sein de la classe”.

## TED qu'est-ce que c'est ?

TED = Troubles Envahissants du Développement.

Les syndromes contenus dans la catégorie diagnostique des TED ont tous un rapport avec l'autisme donc la triade symptomatique :

- **Altération qualitative de la communication** : du retard ou absence de langage à la compréhension au pied de la lettre
- **Altération qualitative des interactions sociales** : du retrait passif à l'interaction maladroite. Manque de modes d'emplois sociaux.
- **Caractère restreint et répétitif des intérêts et activités** : intérêts focalisés sur des parties d'objets ou sujets restreints, rituels, rigidités de fonctionnement

Dans le contexte scolaire, il est important de reconnaître que peuvent être présentes certaines **particularités sensorielles** (hypo- ou hyper-sensorialités pouvant rendre l'environnement oppressant : difficultés à toucher certaines textures, bruits de voix ou de sonnerie agressifs, contacts physiques difficiles à gérer), des **difficultés motrices** et un **fonctionnement cognitif particulier**.

### Les principaux TED :

- L'autisme infantile :

La triade symptomatique est totalement présente.

Une déficience intellectuelle peut être associée dans certains cas.

- Les troubles envahissants du développement non spécifiques : la triade autistique n'est pas complètement présente, une déficience intellectuelle peut être associée

- Le syndrome d'Asperger :

La triade symptomatique est totalement présente, sous une forme souvent plus subtile. Le diagnostic peut donc être tardif.

Pas de déficience intellectuelle associée, voire une supériorité intellectuelle.

- Autres troubles envahissants du développement très spécifiques (syndrome de RETT, syndrome d'HELLER) :

Pour mieux comprendre les différentes formes d'autisme :

- site de la Haute Autorité de Santé
- CIM 10 : Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes, 10e révision, publiée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)

## Qui pose un diagnostic de TED ?

Une équipe pluridisciplinaire spécialisée dans ce type de diagnostic.

Dans l'académie de Grenoble : 2 centres d'évaluation et de diagnostic de l'autisme :

| <b>CADIPA</b>                  | <b>CESA</b>                   |
|--------------------------------|-------------------------------|
| Centre hospitalier Alpes Isère | Centre hospitalier spécialisé |
| BP 100                         | BP 1126                       |
| 38521 St Egrève Cedex          | 73011 Chambéry Cedex          |
| Tél : 04 76 56 44 04           | Tél : 04 79 60 30 72          |
| coordonnateur :                | coordonnateur :               |
| Dr Brigitte Assouline          | Dr Stéphane Cabrol            |

L'enfant est adressé par un médecin qui suspecte un TED. Dans les 6 mois, le service reçoit l'enfant et ses parents pour vérifier la bonne orientation diagnostique et confirme le besoin d'une démarche diagnostique complète. La procédure prend de 12 à 18 mois au total, il est donc indispensable de mettre en place un accompagnement éducatif structuré en attendant, afin de soutenir le développement de l'enfant et sa compréhension du monde environnant.

Les centres d'évaluation et de diagnostic de l'autisme font partie du dispositif du **CRA Rhône-alpes (Centre Ressource Autisme)** qui réunit des professionnels spécialisés et un centre de documentation pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes autistes et de leur famille.

### Voir :

- Scolariser les élèves autistes ou présentant des troubles envahissants du développement, collection Repères Handicap, sous l'égide du ministère de l'Education Nationale, Centre national de documentation pédagogique.
- CRA Rhône-alpes : [www.cra-rhone-alpes.org](http://www.cra-rhone-alpes.org)

## I - Auprès de qui recueillir des informations sur la scolarité de l'élève ?

Le développement important de la scolarisation en milieu ordinaire soit de manière individuelle, soit en dispositif collectif (CLIS/ULIS), oblige désormais à une responsabilité partagée par tous les enseignants.

L'approche et la première prise en charge d'un élève en situation de handicap ou d'un trouble invalidant et durable de la santé invitent chacun à mobiliser le référentiel des compétences professionnelles dans son ensemble.

Mais il convient aussi, comme pour tout élève, **d'être à l'écoute de ses besoins particuliers et d'être informé sur :**

- les conséquences de la nature de son handicap, les contraintes matérielles, humaines et financières que cela implique ;
- ses compétences, les difficultés d'apprentissage liées au handicap qu'il rencontre.

L'accueil, en début d'année, d'un élève en situation de handicap, relève, en premier lieu de la responsabilité **des membres de l'équipe éducative de l'établissement :**

Chef d'établissement, Conseiller Principal d'Education, infirmière, professeur principal, professeur de discipline... Dans le second degré, la situation de handicap est très souvent antérieurement connue, l'élève peut avoir fait l'objet d'un suivi, un PPS a souvent été construit. Dans ce cas, l'enseignant référent pour sa scolarité pourra vous apporter les éclairages nécessaires avant que d'initier une réunion de l'équipe de suivi de la scolarisation.

### La famille

Les parents de l'élève handicapé sont des partenaires incontournables.

En règle générale ils connaissent bien leur enfant, ont un avis souvent pertinent sur ses difficultés, ses potentialités et pourront vous renseigner :

- sur l'adaptation de son parcours de scolarisation et son projet de formation ;
- sur la qualité de tous les acteurs de soins et de suivi de sa scolarité; éventuellement, ils vous mettront en relation avec eux.

La qualité de la relation enseignant-famille est très importante, rencontrer la famille permet de construire des liens et une compréhension mutuelle en vue d'un meilleur accompagnement de l'élève.

### Le Médecin de l'Éducation Nationale

Le médecin scolaire est un clinicien et un expert en santé publique dans le système éducatif. Il a des connaissances scientifiques dans le domaine de la santé, du développement psychomoteur, du développement cognitif de l'enfant. Il a accès aux données médicales le concernant. Membre de l'équipe éducative, connaissant les ressources institutionnelles, il analyse les facteurs environnementaux et comportementaux et peut préconiser des aides efficaces dans et hors école pour assurer un suivi adapté de l'enfant et favoriser sa progression dans les apprentissages.

Sa participation aux équipes éducatives préparatoires au projet personnalisé de scolarisation (PPS) et aux équipes de suivi de la scolarisation des élèves handicapés est légitime et essentielle.

### L'Enseignant Référent à la Scolarisation des Élèves Handicapés (ERSEH)

Tout élève handicapé est désormais suivi par un enseignant référent, nommé par l'Inspecteur d'Académie. Celui-ci va l'accompagner durant l'ensemble de son parcours scolaire, **il est l'acteur central des actions conduites en direction des élèves handicapés.** Il contribue à l'évaluation des besoins particuliers des élèves, à l'élaboration du PPS, validé par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Il favorise la continuité et la cohérence de la mise en œuvre **du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)** de l'élève, organise au moins une réunion de l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) par année scolaire, avec tous les membres de l'équipe éducative dont parents et enseignants.



Il est l'interlocuteur privilégié des équipes enseignantes qui ont besoin d'informations pertinentes sur les difficultés scolaires liées au handicap des élèves qu'ils accueillent. Il informe, explique, rassure, accompagne les équipes pédagogiques. Il peut les mettre en relation avec les personnes ressources susceptibles de les accompagner et leur apporter soutien et expertise.



#### **Le professeur spécialisé de la CLIS**

Enseignant titulaire du CAPA-SH il assure la responsabilité du dispositif collectif de scolarisation au sein de l'école et met en œuvre le projet d'inclusion scolaire (circulaire du 17/07/2009).



#### **Le professeur coordonnateur de l'ULIS**

Dans les collèges, dans les lycées généraux- technologiques ou professionnels dans lesquels existe une **ULIS**, unité locale d'inclusion scolaire, est affecté un enseignant coordonnateur ( voir [le bulletin officiel n° 28 du 15 juillet 2010](#))

Il s'agit d'un enseignant titulaire le plus souvent du CAPA-SH (Certificat d'aptitudes professionnelles pour les aides spécialisées) mais il peut s'agir aussi d'un enseignant du second degré titulaire du 2CA-SH (Certificat Complémentaire pour les enseignements Adaptés et la scolarisation des élèves en Situation de Handicap).

Ce dernier coordonne à temps plein ou à mi-temps le fonctionnement de l'UPI/ULIS, notamment les emplois du temps des élèves et celui des auxiliaires de vie scolaire, collectifs (AVS Co) ou individuels (AVS i). Il assure les liens entre les adultes, entre les jeunes, et facilite les rapports enseignants/élèves. Sa bonne connaissance des différents types de déficience permet de répondre à certaines questions que se posent les professeurs du collège ou du lycée.



#### **Le Chef de travaux de lycée professionnel et technologique**

Membre de l'équipe éducative, il peut également participer aux réunions de l'équipe de suivi de la scolarisation et contribuer à la réflexion sur les adaptations pédagogiques et compensations matérielles dans le domaine de la formation professionnelle (CAP, Bac Prof, BTS), s'assurer de la sécurisation des plateaux techniques professionnels qui vont accueillir l'élève.

Enfin, sa connaissance du tissu économique local pour le placement des élèves en période de formation en entreprise (PFE) apporte une contribution utile pour le placement de l'élève handicapé en entreprise.



#### **L'infirmière (ier) d'établissement**

Membre de l'équipe éducative, c'est le professionnel de santé, ressources, de proximité de l'élève. Elle (il) contribue à la mise en œuvre des aménagements adaptés et au suivi des protocoles.



#### **Le conseiller principal d'éducation (CPE)**

Membre de l'équipe de suivi de la scolarisation, le CPE contribue à l'observation continue de l'élève en situation de handicap dans la vie de l'établissement.

En collaboration avec la famille, l'équipe pédagogique, l'enseignant référent et le cas échéant, avec l'auxiliaire de vie scolaire, le coordonnateur de l'ULIS, le directeur adjoint de SEGPA ou le chef des travaux, il veille à ce que l'élève bénéficie d'un accueil de qualité.

Il participe activement à la recherche de solutions adaptées pour les activités particulières afin que l'élève prenne part aux phases de préparation et d'exploitation et qu'il soit associé au travail réalisé par la classe sur le lieu du séjour ou à distance en cas d'impossibilité de déplacement.



#### **Le conseiller d'orientation psychologue (COP)**

Membre de l'équipe éducative et de l'équipe de suivi de la scolarisation, il contribue à l'observation continue de l'élève en situation de handicap et peut être sollicité dans le cadre de la mise en œuvre du PPS et de ses révisions éventuelles.

Il accompagne l'élève dans l'élaboration de son projet de formation et d'insertion professionnelle future.

Dans ce cadre, il reçoit l'élève et sa famille en entretien, aide à formuler le projet de formation et d'orientation en prenant en compte ses difficultés mais aussi ses points de réussite au travers des diverses expériences, menées dans les stages et au cours du parcours scolaire.



## II - Quels partenaires peuvent intervenir pour favoriser la progression des élèves dans les apprentissages ?

### LES SERVICES DE SOINS

Ils peuvent être invités, lorsqu'ils sont concernés par le suivi d'un élève, à participer aux Equipes de Suivi de la Scolarisation (ESS).

### Les Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)

Services médico-sociaux autonomes ou rattachés aux établissements spécialisés. SESSAD est le terme générique qui désigne les services d'accompagnement des élèves handicapés en milieu ordinaire. Le sigle peut varier en fonction du handicap.

Ces services sont constitués d'équipes de professionnels dont l'action consiste à apporter un soutien spécialisé à la scolarisation en milieu ordinaire, à l'acquisition de l'autonomie et au développement des enfants et adolescents jusqu'à 20 ans, en liaison avec les familles ils prennent en charge les enfants sur décision de la Commission Départementale de l'Autonomie.

Ils interviennent dans les différents lieux de vie de l'enfant ou de l'adolescent : école, collège, lycée, domicile familial, centre de loisirs et aussi dans les locaux du service, si la nature de l'intervention le nécessite.

Voir la liste des SESSAD de Rhône-Alpes :

### Les Instituts médico-éducatif (IME), médico-professionnel (IMPRO), les CMPP et les centres médico- psychologiques

Termes génériques qui permettent de regrouper plusieurs catégories de structures qui fonctionnent en internat, semi-internat, externat. Ces établissements proposent une prise en charge éducative, thérapeutique et pédagogique. Ils sont spécialisés suivant le type de déficience (intellectuelle, motrice, sensorielle...) et se distinguent suivant l'âge des jeunes accueillis. L'admission, sauf pour les CMP et CMPP, s'y fait après décision de la Commission Départementale de l'Autonomie.

Il est à souligner que les ITEP ne constituent pas la réponse la mieux adaptée aux besoins des enfants TED.

Liste des IME spécialisés dans l'autisme:

### Les Centres médico-psychologiques (CMP)

Sectorisés, rattachés à un centre hospitalier, ils fonctionnent sous forme d'un service hospitalier, d'un hôpital de jour ou d'une consultation hospitalière. Ils ont pour rôle la prise en charge des enfants présentant des difficultés affectives, psychologiques ou familiales et/ou des pathologies psychiques.

### Les Centres médicaux-psycho-pédagogiques (CMPP) :

Structures associatives, ils ont une activité de diagnostic et de traitement en cure ambulatoire des jeunes de 3 à 18 ans (ou 20 ans selon les cas) dont les difficultés sont liées à des troubles psychologiques, des troubles des apprentissages ou des troubles du développement.

Vous pouvez consulter la liste des établissements et services de soins de votre département sur le site du FINESS (Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux) : <http://finess.sante.gouv.fr>

### LES PROFESSIONNELS DE SOINS LIBERAUX et/ou ASSOCIATIFS

Il est fréquent que les élèves aient des prises en charge avec des praticiens exerçant en libéral ou dans un cadre associatif: médecins, psychologues, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes, orthoptistes...

Ces professionnels sont de vrais partenaires prêts à collaborer avec l'enseignant pour une meilleure cohérence de leur action.

L'intervention du praticien libéral ou associatif peut être notifiée dans le PPS ou dans le cadre d'un projet d'accueil individuel (PAI), à finalité médicale. Il peut être convié à participer aux réunions d'équipe de suivi de scolarisation.

**LARA Livret Autisme Rhône Alpes présente les structures accueillant des enfants, adolescents ou adultes avec autisme dans la région : identité de la structure, fonctionnement, personnes accueillies, moyens, type d'accompagnement, aspect médical et les relations avec les familles.**

<http://www.cra-rhone-alpes.org/spip.php?article786>

## Les IME, SESSAD, CAMSP :

### Ardèche :

IME Le Château de Soubeyran - Saint Barthélémy Grozon

Nom de l'établissement : IME Le Château de Soubeyran Type : Institut Médico Éducatif (IME)

Secteur : Enfant Adresse : Le Château de Soubeyran 07270 SAINT-BARTHELEMY-GROZON

Téléphone : 04 75 06 58 60 Fax : 04 75 07 68 17 Mail : [ime.soubeyran@wanadoo.fr](mailto:ime.soubeyran@wanadoo.fr)

IME l'Amitié - Lalevade d'Ardèche

Nom de l'établissement : IME l'Amitié Type : Institut Médico Éducatif (IME) Secteur : Enfant Adresse :

Quartier des Mines 07380 LALEVADE-D'ARDECHE

Téléphone : 04 75 94 34 60 Fax : 04 75 94 19 05 Mail : [accueil.imelalevade@hotmail.fr](mailto:accueil.imelalevade@hotmail.fr)

IME - IMP de Chassiers

Nom de l'établissement : IME - IMP de Chassiers Type : Institut Médico Éducatif (IME) Secteur : Enfant

Adresse : Chemin Béthanie - BP 2 07110 CHASSIERS CEDEX

Téléphone : 04 75 89 97 00 Fax : 04 75 39 23 77 Mail : [ime.chassier@bethanie.fr](mailto:ime.chassier@bethanie.fr)

IME l'Espoir - Annonay

Nom de l'établissement : IME l'Espoir Type : Institut Médico Éducatif (IME) Secteur : Enfant

Adresse : 2 bis, rue du Bon Pasteur 07100 ANNONAY

Téléphone : 04 75 67 92 33 Fax : 04 75 67 74 41 Mail : [adapei07.annick.marron@wanadoo.fr](mailto:adapei07.annick.marron@wanadoo.fr)

SESSAD polyvalent de Lamastre

Nom de l'établissement : SESSAD polyvalent de Lamastre Type : Service d'Éducation Spéciale et de Soins

à Domicile (SESSAD) Secteur : Enfant Adresse : 18 rue Ferdinand Hérold 07270 LAMASTRE

Téléphone : 04 75 09 02 33 Fax : 04 75 06 14 (...) Mail : [sessad.lamastre@orange.fr](mailto:sessad.lamastre@orange.fr)

SESSAD APAJH - Annonay

Nom de l'établissement : SESSAD APAJH Type : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

(SESSAD) Secteur : Enfant Adresse : Ecole Vincent Van Gogh - Rue Jacques Prévert 07100 ANNONAY

Téléphone : 04 75 32 12 23 Fax : 04 75 69 70 89 Mail : [sessadannonay@wanadoo.fr](mailto:sessadannonay@wanadoo.fr)

CAMSP d'Aubenas

Nom de l'établissement : CAMSP d'Aubenas Type : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)

Secteur : Enfant Adresse : 15, Avenue de Sierre - BP12 07205 AUBENAS CEDEX

Téléphone : 04 75 35 50 39 Fax : 04 75 35 51 35 Mail : [camsp.aubenas@wanadoo.fr](mailto:camsp.aubenas@wanadoo.fr)

CAMSP d'Annonay

Nom de l'établissement : CAMSP d'Annonay Type : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)

Secteur : Enfant Adresse : 5, Place du Champ de Mars 07100 ANNONAY Téléphone : 04 75 67 76 20 Fax :

04 75 69 70 (...) Mail :

### Drome :

IME Domaine de Lorient - Montéleger

Nom de l'établissement : IME Domaine de Lorient Type : Institut Médico Éducatif (IME) Secteur : Enfant

Adresse : Domaine de Lorient 26760 MONTELEGER Téléphone : 04 75 59 52 22 Fax : 04 75 59 45 67

IME Le Château de Milan - Montélimar

Nom de l'établissement : IME Le Château de Milan Type : Institut Médico Éducatif (IME) Secteur : Enfant

Adresse : Route de Sauzet 26200 MONTEILIMAR

Téléphone : 04 75 00 86 40 Fax : 04 75 01 48 00 Mail : [ime.chateaumilan@wanadoo.fr](mailto:ime.chateaumilan@wanadoo.fr)

IME La Providence - Saint Laurent en Royans

Nom de l'établissement : IME La Providence Type : Institut Médico Éducatif (IME) Secteur : Enfant Adresse :

Le Village - BP 2 26190 SAINT LAURENT EN ROYANS Téléphone : 04 75 48 15 15 Fax : 04 75 48 15 20

Mail : [accueil@assoc-laprovidence.com](mailto:accueil@assoc-laprovidence.com)

IME La Maison René Péri - Triors

Nom de l'établissement : IME La Maison René Péri Type : Institut Médico Éducatif (IME) Secteur : Enfant Adresse : Châtillon Saint-Jean - BP 2 26750 TRIORS Téléphone : 04 75 45 45 56 Fax : 04 75 71 43 19

IME Les Colombes - Triors

Nom de l'établissement : IME Les Colombes Type : Institut Médico Éducatif (IME) Secteur : Enfant Adresse : Châtillon Saint-Jean - BP2 26750 TRIORS Téléphone : 04 75 45 45 56 Fax : 04 75 45 45 54

IME Les Colombes - Monteleger

Nom de l'établissement : IME Les Colombes Type : Institut Médico Éducatif (IME) Secteur : Enfant Adresse : Quartier Perion - BP 13 26760 MONTELEGER Téléphone : 04 75 59 51 64 Fax : 04 75 59 52 93

SESSAD Domaine de Lorient - Montéléger

Nom de l'établissement : SESSAD Domaine de Lorient Type : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) Secteur : Enfant Adresse : Domaine de Lorient 26760 MONTELEGER Téléphone : 04 75 59 52 22 Fax : 04 75 59 78 (...)

SESSAD Les Sources - Romans

Nom de l'établissement : SESSAD Les Sources Type : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) Secteur : Enfant Adresse : 32, Avenue Gambetta 26100 ROMANS-SUR-ISERE Téléphone : 04 75 05 30 99 Fax : 04 75 72 44 (...)

## **Haute-savoie**

IME Les Cygnes - Thonon les Bains

Nom de l'établissement : IME Les Cygnes Type : Institut Médico Éducatif (IME) Secteur : Enfant Adresse : 45, avenue de Fontaine Couverte 74200 THONON-LES-BAINS Téléphone : 04 50 83 09 02 Fax : 04 50 83 09 (...)

Centre Arthur Lavy - Thorens Glières

Nom de l'établissement : Centre Arthur Lavy Type : Institut Médico Éducatif (IME) Secteur : Enfant Adresse : 231, rue ST François de Sales 74570 THORENS GLIERES Téléphone : 04 50 65 54 00 Fax : 04 50 22 43 (...)

IME Tully - Thonon Les Bains

Nom de l'établissement : IME Tully Type : Institut Médico Éducatif (IME) Secteur : Enfant Adresse : 30, route de Tully 74204 THONON-LES-BAINS Cedex Téléphone : 04 50 26 27 12 Fax : 04 50 26 27 12

IME Le Clos Fleuri - Passy

Nom de l'établissement : IME le Clos Fleury Type : Institut Médico Éducatif (IME) Secteur : Enfant Adresse : 47, rue Paul Eluard - BP 19 74190 PASSY Téléphone : 04 50 78 14 21 Fax : 04 50 78 37 13

IME Nous Aussi Vetraz - Annemasse

Nom de l'établissement : IME Nous Aussi Vetraz Type : Institut Médico Éducatif (IME) Secteur : Enfant Adresse : 43, route de Collonges - BP 258 74106 ANNEMASSE Cedex Téléphone : 04 50 37 32 28 Fax : 04 50 37 01 37 Mail : [ime@nousaussi.fr](mailto:ime@nousaussi.fr)

IMP Notre Dame du Sourire - Annecy le Vieux

Nom de l'établissement : IMP Notre Dame du Sourire Type : Institut Médico Éducatif (IME) Secteur : Enfant Adresse : 8, chemin du Bray 74940 ANNECY-LE-VIEUX Téléphone : 04 50 23 12 17 Fax : 04 50 23 53 75

IME l'Espoir - Bonneville

Nom de l'établissement : IME l'Espoir Type : Institut Médico Éducatif (IME) Secteur : Enfant Adresse : 82, route des pêcheurs - BP 696 74133 BONNEVILLE Téléphone : 04 50 03 26 58 Fax : 04 50 25 82 30 Mail : [direction.ime@afpei.com](mailto:direction.ime@afpei.com)

IME l'Epanou - Seynod

Nom de l'établissement : IME l'Epanou Type : Institut Médico Éducatif (IME) Secteur : Enfant Adresse : 8, rue Louis Bréguet 74600 SEYNOD Téléphone : 04 50 69 17 30 Fax : 04 50 69 04 15 Mail : [imeannecy@aapei-epanou.org](mailto:imeannecy@aapei-epanou.org)

SESSAD-CEM Institut Guillaume Belluard - Cran Gevrier

Nom de l'établissement : SESSAD-CEM Institut Guillaume Belluard Type : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) - Centre d'Education Motrice (CEM) Secteur : Enfant Adresse : 3, avenue du Capitaine Anjot 74960 CRAN-GEVRIER Téléphone : 04 50 52 04 (...) Mail : [igbelluard@adimc74.org](mailto:igbelluard@adimc74.org)

SESSAD Les Cygnes - Thonon les Bains

Nom de l'établissement : SESSAD Les Cygnes Type : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) Secteur : Enfant Adresse : 45, avenue de la Fontaine Couverte 74200 THONON-LES-BAINS Téléphone : 04 50 83 09 00 Fax : 04 50 83 09 (...)

SESSAD Nous Aussi Vetraz - Annemasse

Nom de l'établissement : SESSAD Nous Aussi Vetraz Type : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) Secteur : Enfant Adresse : BP 258 74106 ANNEMASSE Cedex Téléphone : 04 50 37 32 28 Fax : 04 50 37 01 (...)

SESSAD l'Espoir - La Roche sur Foron

Nom de l'établissement : SESSAD l'Espoir Type : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) Secteur : Enfant Adresse : La croisée, BP 15 74801 LA ROCHE-SUR-FORON Cedex Téléphone : 04 50 25 87 05 Fax : 04 50 25 82 (...)

SESSAD Notre Dame du Sourire - Annecy le Vieux

Nom de l'établissement : SESSAD Notre Dame du Sourire Type : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) Secteur : Enfant Adresse : 9, chemin du Bray 74940 ANNECY-LE-VIEUX Téléphone : 04 50 23 12 17 Fax : 04 50 23 53 (...) Mail : [imp.nds@wanadoo.fr](mailto:imp.nds@wanadoo.fr)

CAMSP 74 de Sallanches Nom de l'établissement : CAMSP 74 de Sallanches Type : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) Secteur : Enfant Adresse : 106, quai de Warens 74700 SALLANCHES Téléphone : 04 50 91 20 22 Fax : 04 50 91 20 26 Mail : [secretariat.sallanches@camsp74.fr](mailto:secretariat.sallanches@camsp74.fr)

CAMSP 74 d'Annemasse

Nom de l'établissement : CAMSP 74 d'Annemasse Type : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) Secteur : Enfant Adresse : L'Altair. 1 rue de l'école maternelle 74100 ANNEMASSE Téléphone : 04 50 87 29 00 Fax : 04 50 87 27 (...)

CAMSP 74 de Thonon

Nom de l'établissement : CAMSP 74 de Thonon Type : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) Secteur : Enfant Adresse : Immeuble Etoile II. 5, Avenue du Général de Gaulle 74200 THONON LES BAINS Téléphone : 04 50 83 05 60 Fax : 04 50 83 05 59 Mail : [secretariat.thonon@camsp74.fr](mailto:secretariat.thonon@camsp74.fr)

CAMSP 74 - Annecy

Nom de l'établissement : CAMSP 74 Type : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) Secteur : Enfant Adresse : 3, avenue de Brogny 74000 ANNECY Téléphone : 04 50 10 00 43 Fax : 04 50 10 15 93

## Isere :

IME Le Grand Boutoux - Saint Chef

Nom de l'établissement : Pôle Enfance Nord Isère-IME Le Grand Boutoux - Centre Ressources St Roch Type : IME-Instituts Médico-Educatifs Secteur : Enfant Adresse : 24, rue de la Chapelle 38890 SAINT CHEF Téléphone : 04 74 92 42 90 Fax : 04 72 92 48 (...) Mail : [ime.grandboutoux@afipaeim.org](mailto:ime.grandboutoux@afipaeim.org)

IME La Bâtie - Vienne

Nom de l'établissement : IME La Bâtie Type : IME-Instituts Médico-Educatifs Secteur : Enfant Adresse : Mont Salomon 38200 VIENNE Téléphone : 04 74 78 20 20 Fax : 04 74 31 54 94 Mail : [ime.labatie@afipaeim.org](mailto:ime.labatie@afipaeim.org)

IME Les Ecoreuils - Echirolles

Nom de l'établissement : IME Les Ecoreuils Type : Institut Médico Éducatif (IME) Secteur : Enfant Adresse : 14, rue Missak Manouchian 38130 ECHIROLLES Téléphone : 04 76 09 04 12 Fax : 04 76 40 31 67 Mail : [ime.ecureuils@afipaeim.org](mailto:ime.ecureuils@afipaeim.org)

IME Les Nivéoles - Voiron

Nom de l'établissement : IME Les Nivéoles Type : Institut Médico Éducatif (IME) Secteur : Enfant Adresse : Rue des Nivéoles 38500 VOIRON Téléphone : 04 76 67 05 30 Fax : 04 76 05 86 66 Mail : [ime.niveoles@afipaeim.org](mailto:ime.niveoles@afipaeim.org)

IME La Clé de Sol - Eybens

Nom de l'établissement : IME La Clé de Sol Type : Institut Médico Éducatif (IME) Secteur : Enfant Adresse : 1, rue de l'Industrie 38320 EYBENS Téléphone : 04 76 24 37 37 Fax : 04 76 24 37 26

IMP Le Barioz - Theys

Nom de l'établissement : IMP Le Barioz Type : Institut Médico Éducatif (IME) Secteur : Enfant Adresse : Galimand 38570 THEYS Téléphone : 04 76 71 05 11 Fax : 04 76 71 06 63

IME - IMEP Les Magnolias - Saint Maurice l'Exil

Nom de l'établissement : IME Les Magnolias Type : Institut Médico Éducatif (IME) Secteur : Enfant Adresse : 1, rue Sergent Geoffray 38550 SAINT MAURICE EXIL Téléphone : 04 74 86 23 56 Fax : 04 74 86 79 90 Mail : [ime.magnolias@afipaeim.org](mailto:ime.magnolias@afipaeim.org)

IME Ninon Vallin - Grenoble

Nom de l'établissement : IME Ninon Vallin Type : Institut Médico Éducatif (IME) Secteur : Enfant Adresse : 12, rue Ninon Vallin - BP 2633 38036 GRENOBLE Téléphone : 04 76 25 12 24 Fax : 04 76 24 19 94

IME Henri Daudignon - Grenoble

Nom de l'établissement : IME Henri Daudignon Type : Institut Médico Éducatif (IME) Secteur : Enfant Adresse : 3, Chemin de la Poterne 38100 GRENOBLE Téléphone : 04 76 25 58 18 Fax : 04 76 25 49 54

IME Les Hauts de Saint-Roch - La Tour du Pin

Nom de l'établissement : IME Les Hauts de Saint-Roch Type : Institut Médico Éducatif (IME) Secteur : Enfant Adresse : Quartier Saint-Roch, 2 allée de Chuzin 38110 LA TOUR-DU-PIN Téléphone : 04 74 97 54 22 Fax : 04 74 97 54 (...)

SESSAD Outrebleu - Roussillon

Nom de l'établissement : SESSAD Outrebleu Type : SESSAD-Services d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile Secteur : Enfant Adresse : 3, rue Anatole France 38150 Roussillon Téléphone : 09 82 32 70 87 Fax : 09 82 36 70 (...) Mail : [roussillon.sessad@bbox.fr](mailto:roussillon.sessad@bbox.fr)

SESSAD Orion - La Tronche

Nom de l'établissement : SESSAD Orion Type : SESSAD-Services d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile Secteur : Enfant Adresse : 14, Boulevard de la Chantourne 38700 La Tronche Téléphone : 07 60 18 83 32 Fax (...)

SESSAD Les Magnolias - Saint Maurice l'Exil

Nom de l'établissement : SESSAD Les Magnolias Type : SESSAD-Services d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile Secteur : Enfant Adresse : Rue Sergent Geoffray 38550 SAINT MAURICE L'EXIL Téléphone : 04 74 86 23 56 Fax : 04 74 86 79 (...) Mail : [ime.magnolias@afipaeim.org](mailto:ime.magnolias@afipaeim.org)

SESSAD La Bâtie - Vienne

Nom de l'établissement : Sessad La Bâtie Type : SESSAD-Services d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile Secteur : Enfant Adresse : Mont Salomon 38200 VIENNE Téléphone : 04 74 78 20 20 Fax : 04 74 31 54 (...) Mail : [ime.labatie@afipaeim.org](mailto:ime.labatie@afipaeim.org)

SAISP OVE - Grenoble

Nom de l'établissement : SAISP OVE ( Service d'Accompagnement à l'Insertion Sociale et Professionnelle) Type : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) Secteur : Enfant Adresse : 8, rue Général Ferrié 38100 GRENOBLE Téléphone : 04 76 12 97 (...) Mail : [saisp.ferrie@ove.asso.fr](mailto:saisp.ferrie@ove.asso.fr)

SESSAD OVE - Grenoble

Nom de l'établissement : SESSAD OVE Type : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) Secteur : Enfant Adresse : 8, rue Général Ferrier 38100 GRENOBLE Téléphone : 04 76 12 97 70 Fax : 04 76 12 97 79 Mail : [sessad.ferrie@ove.asso.fr](mailto:sessad.ferrie@ove.asso.fr)

SESSAD des Goélettes - L'Isle d'Abeau

Nom de l'établissement : SESSAD des Goélettes Type : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) Secteur : Enfant Adresse : 5, rue des Goélettes 38080 L'ISLE-D'ABEAU Téléphone : 04 74 27 95 62 Fax : 04 74 90 03 16 Mail : (...) Mail : [sessaddesgoelettes@wanadoo.fr](mailto:sessaddesgoelettes@wanadoo.fr)

SESSAD de L'AMPP - Seyssins

Nom de l'établissement : SESSAD de L'Association Médico-Psycho-Pédagogique de Grenoble Type : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) Secteur : Enfant Adresse : 106, rue de la Liberté 38180 SEYSSINS Téléphone : 04 76 09 20 44 Fax : 04 76 09 29 Mail : [accueil.sessad38180@wanadoo.fr](mailto:accueil.sessad38180@wanadoo.fr)

CAMSP de Bourgoin Jallieu

Nom de l'établissement : CAMSP de Bourgoin Jallieu Type : Institut Médico Éducatif (IME) Secteur : Enfant  
Adresse : 43, Avenue Frédéric Dard 38300 BOURGOIN JALLIEU  
Téléphone : 04 74 27 32 49 Fax : 04 74 27 33 (...) Mail : [camsp@ch-bourgoin.fr](mailto:camsp@ch-bourgoin.fr)

CAMSP APF de Grenoble - Saint Martin d'Hères

Nom de l'établissement : CAMSP APF de Grenoble Type : Centre Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)  
Secteur : Enfant Adresse : Immeuble le Champ Roman - 5, rue du Tour de l'Eau 38400 SAINT-MARTIN-  
D'HERES Téléphone : 04 76 44 39 36 Fax : 04 76 51 02 (...)

CAMSP La P'tite Cabane - Vienne

Nom de l'établissement : CAMSP La P'tite Cabane Type : Centre Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)  
Secteur : Enfant Adresse : 2, Place des Allobroges 38200 VIENNE  
Téléphone : 04 74 85 48 18 Fax : 04 74 31 56 71 Mail : [camspapajh38@orange.fr](mailto:camspapajh38@orange.fr)

## **Savoie :**

IME Les Papillons Blancs - Albertville

Nom de l'établissement : IME - IMPRO Les Papillons Blancs Type : Institut Médico Éducatif (IME) Secteur :  
Enfant Adresse : 10, avenue Sainte-Thérèse - BP 52 73202 ALBERTVILLE Cedex Téléphone : 04 79 32 40  
14 Fax : 04 79 37 70 63 Mail : [ime73200@papillons-blancs-73.org](mailto:ime73200@papillons-blancs-73.org)

IME de Marlioz - Aix les Bains

Nom de l'établissement : IME de Marlioz Type : Institut Médico Éducatif (IME) Secteur : Enfant  
Adresse : 46, Chemin Honoré de Balzac 73100 AIX-LES-BAINS  
Téléphone : 04 79 61 45 90 Fax : 04 79 61 34 04 Mail : [secr.ime@apei73aix.org](mailto:secr.ime@apei73aix.org)

IME Le Bourget - Challes les Eaux

Nom de l'établissement : IME Le Bourget Type : Institut Médico Éducatif (IME) Secteur : Enfant  
Adresse : Route de Barby 73190 CHALLES-LES-EAUX  
Téléphone : 04 79 72 97 20 Fax : 04 79 72 51 04 Mail : [ime.challes@wanadoo.fr](mailto:ime.challes@wanadoo.fr)

SESSAD APEI Les Papillons Blancs - Aix les Bains

Nom de l'établissement : SESSAD APEI Les Papillons Blancs Type : Service d'Éducation Spéciale et de  
Soins à Domicile (SESSAD) Secteur : Enfant Adresse : 43 chemin des Simons 73100 AIX LES BAINS  
Téléphone : 04 79 63 78 77 Fax : 04 79 35 59 (...) Mail : [secr.sessad@apei73aix.org](mailto:secr.sessad@apei73aix.org)

SESSAD de Tarentaise - Albertville

Nom de l'établissement : SESSAD de Tarentaise Type : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à  
Domicile (SESSAD) Secteur : Enfant Adresse : 10, Quai des Allobroges - BP 184 73200 ALBERTVILLE  
Téléphone : 04 79 37 74 34 Fax : 04 79 32 73 51 Mail : [camsp.sessad@wanadoo.fr](mailto:camsp.sessad@wanadoo.fr)

SESSAD TED - Barberaz

Nom de l'établissement : SESSAD TED Type : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile  
(SESSAD) Secteur : Enfant Adresse : 53, rue de la République - Espace Omega 73000 BARBERAZ  
Téléphone : 04 79 44 92 40 Fax : 04 79 44 92 40 Mail : [seccad-apei@orange.fr](mailto:seccad-apei@orange.fr)

CAMSP de Tarentaise - Albertville

Nom de l'établissement : CAMSP SESSAD d'Albertville-Tarentaise Type : Centre d'Action Médico-Sociale  
Précoce (CAMSP) Secteur : Enfant Adresse : 10, Quai des Allobroges - BP 184 73276 ALBERTVILLE  
Téléphone : 04 79 37 74 34 Fax : 04 79 32 73 51 Mail : [camsp.sessad@wanadoo.fr](mailto:camsp.sessad@wanadoo.fr)

CAMSP de Savoie - Chambéry

Nom de l'établissement : CAMSP de Savoie Type : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)  
Secteur : Enfant Adresse : Hôtel Dieu - BP 1125 73011 CHAMBERY CEDEX  
Téléphone : 04 79 69 13 48 Fax : 04 79 62 53 46 Mail : [camsp.chambery@orange.fr](mailto:camsp.chambery@orange.fr)



## Les associations et fédérations : site du Centre Ressources Autisme de Rhône-Alpes

<http://www.cra-rhone-alpes.org/spip.php?article2009>

### ▀ Ardèche

**ADAPEI -07-Pôle Administratif** 07100 Roiffieux Tél. : 04 75 69 11 92  
Mail : elchambert@aol.com Site web : <http://adapeiardeche.fr/>

### ▀ Drôme

**Planète Autisme** 27, avenue de Verdun 26000 Valence  
Tél 06 82 27 39 53 Mail : planete.autisme.drome.ardeche@gmail.com  
Site web : <http://www.planeteautisme-dromeardeche.fr>

### ▀ Isère

**Autisme V.I.E.S.** 104 avenue Ambroise Croizat 38400 Saint Martin  
d'Hères Tél. : 04 76 24 45 49 Mail : autisme-vies@wanadoo.fr  
Site web : <http://www.autisme-vies.org/>

**Iceberg-ATED** 2, Avenue Abbé Morin 38144 Notre Dame de Vaulx  
Tél. : 04 76 30 79 14 Mail : icebergated@yahoo.fr  
Site web : <http://www.icebergated.com>

**Envol Isère Autisme** BP n°60241 38305 Bourgoin-Jallieu cedex  
Tél. : 04 74 54 31 80 (Nord Isère) - 04 76 53 19 71 (Grenoble)  
- 04 76 78 37 71 (Vallée du Grésivaudan)  
Mail : envol.isere.autisme38@orange.fr  
Site web : <http://www.envolisereautisme.org/>

### **Sésame Autisme Dauphiné Savoie**

2457 route de Meylan 38330 Biviers  
Tél. : 04 76 41 05 19 Mail : sesames@yahoo.fr

### Savoie

#### **Autisme Savoie**

Espace Associatif  
21, rue des Fleurs  
73200 Albertville  
Tél. : 04 79 59 41 35  
Mail : ted73@voila.fr

#### ▀ Haute-Savoie

#### **Autisme Eveil**

182 Allée des Sittelles  
74370 Argonay  
Tél. : 04 50 27 25 44  
Mail : autisme-veil@wanadoo.fr  
Site web : <http://www.autisme74.com>

#### **Sésame Autisme Suisse Romande et Haute-Savoie (SASR74)**

16, route du Chef Lieu  
74500 Lugrin  
Tél. : 04 50 76 13 67  
Mail : sesame.autisme.sr74@orange.fr

#### **Autisme Avenir 74**

179, rue des Narcisses  
74330 Epagny  
Tél. : 74330 Epagny  
Mail : autisme.avenir74@gmail.com



### III - Où trouver des informations sur l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés?



#### Le site académique

<http://www.ac-grenoble.fr>

Dès la page d'accueil apparaît la rubrique « handicap », vous y trouverez des informations destinées au grand public.

Pour toutes les questions d'ordre pédagogique **les sites disciplinaires et le site ASH** constitueront pour vous des ressources utiles :

<http://www.ac-grenoble.fr/ash/>

#### Les inspections académiques

Dans chacun des départements l'inspection académique dispose de ressources essentielles au parcours de scolarisation de l'élève handicapé.

Vous pouvez également solliciter les inspecteurs de l'éducation nationale, en charge de l'ASH ainsi que les médecins, conseillers techniques auprès des Inspecteurs d'Académie.

#### Ardèche

• Inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'Adaptation scolaire et de la Scolarisation des élèves en situation de Handicap (ASH)

[ce.ia07-IEN-Privas@ac-grenoble.fr](mailto:ce.ia07-IEN-Privas@ac-grenoble.fr) 04.75.66.93.08

■ Médecin conseiller technique départemental

[sante-social.ia07@inforoutes-ardeche.fr](mailto:sante-social.ia07@inforoutes-ardeche.fr) 04.75.66.74.15

>> [Site de l'Inspection académique de l'Ardèche](#)

#### Drôme

• Inspecteur de l' Education Nationale *chargé de l'Adaptation scolaire et de la Scolarisation des élèves en situation de Handicap (ASH)*

[ce.ia26-ien-valence-ash@ac-grenoble.fr](mailto:ce.ia26-ien-valence-ash@ac-grenoble.fr) 04.75.78.44.50

• Médecin conseiller technique départemental

[Ce.ia26-sante@ac-grenoble.fr](mailto:Ce.ia26-sante@ac-grenoble.fr) 04.75.82.35.27

>> [Site ASH de l'Inspection académique de la Drôme](#)

#### Isère

• Nord - Bourgoin

Inspecteur de l' Education Nationale chargé de l'Adaptation scolaire et de la Scolarisation des élèves en situation de Handicap (ASH)

[ce.0383047f@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0383047f@ac-grenoble.fr) 04.74.28.54.93

• Sud- Grenoble

Inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'Adaptation scolaire et de la Scolarisation des élèves en situation de Handicap (ASH)

[ce.0381618c@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0381618c@ac-grenoble.fr) 04.38.24.09.35

• Médecin conseiller technique départemental

[ce.ia38-sante@ac-grenoble.fr](mailto:ce.ia38-sante@ac-grenoble.fr) 04.76.74.78.82

>> [Site de l'Inspection académique de l'Isère](#)

## Savoie

- **Inspecteur de l'Education Nationale** chargé de l'Adaptation scolaire et de la Scolarisation des élèves en situation de Handicap (ASH)  
[ce.ia73-ien-chambery2@ac-grenoble.fr](mailto:ce.ia73-ien-chambery2@ac-grenoble.fr) 04.79.69.96.87

- **Médecin conseiller technique départemental**  
[ce.ia73-SMS@ac-grenoble](mailto:ce.ia73-SMS@ac-grenoble) 04.79.60.02.64



>> [Site de l'Inspection académique de la Savoie](#)

## Haute-Savoie

- **Inspecteur de l'Education Nationale** chargé de l'Adaptation scolaire et de la Scolarisation des élèves en situation de Handicap (ASH)  
[ce.ia74-ien-cran-gevrier@ac-grenoble.fr](mailto:ce.ia74-ien-cran-gevrier@ac-grenoble.fr) 04.50.10.30.11

- **Médecin conseiller technique départemental**  
[christophe.guigne@ac-grenoble.fr](mailto:christophe.guigne@ac-grenoble.fr) 04.50.88.48.39

>> [Site de l'Inspection académique de la Haute-Savoie](#)

## Rectorat de l'académie

**Inspecteur Conseiller technique** chargé de l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap :  
[ce.ash@ac-grenoble.fr](mailto:ce.ash@ac-grenoble.fr) 04.56.52.46.53

- **Médecin Conseiller technique du recteur**  
[ce.sms@ac-grenoble.fr](mailto:ce.sms@ac-grenoble.fr) 04.76.74.72.28

- **MDPH - Maisons Départementales des personnes handicapées**

>> [Liste des Maisons départementales des personnes handicapées](#)

## L'école pour tous

<http://www.lecolepourtous.education.fr/>

Conçu pour favoriser la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le groupe classe. Il s'adresse tant aux personnels de l'éducation qu'aux familles ou aux collectivités territoriales.

## Intégrascoll

<http://www.integrascoll.fr/>

Ce site est destiné aux enseignants et aux professionnels de l'éducation amenés à accueillir des enfants malades ou handicapés. Il propose notamment :

- des éléments permettant de construire une démarche d'accueil en milieu scolaire
- une information sur les maladies et/ou handicaps
- une description des conséquences possibles sur la vie scolaire
- des liens vers des sites d'associations, d'autres sources d'information...

## Eduscol

<http://eduscol.education.fr/cid47660/scolarisation-des-eleves-handicapes-en-milieu-scolaire.html>

**Pour accompagner le développement de la scolarisation des élèves handicapés**, des guides pratiques à l'usage des enseignants ont été élaborés par l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA).

Ces guides téléchargeables sur le site constituent une ressource pour les enseignants qui accueillent ces élèves dans leur classe.

- **Guide «Scolariser les élèves autistes ou présentant des troubles envahissants du développement»**
- **Guide «Scolariser les élèves handicapés»**
- **Guide pour la scolarisation des enfants et adolescents handicapés**

### Etudiants

Le guide de l'étudiant handicapé est téléchargeable sur [www.cpu.fr](http://www.cpu.fr)

Les structures d'accueil des étudiants handicapés sont mises à jour sur le site HANDI U <http://www.sup.adc.education.fr/handi-U/>. A consulter pour préparer l'orientation après le lycée.

### Le Service Accueil Handicap des universités grenobloises

[accueil-handicap@grenoble-universites.fr](mailto:accueil-handicap@grenoble-universites.fr)



### Autres sites internet

**ULIS** : <http://www.reseau-upil.fr/>: Ce site consacré aux ULIS des lycées, en particulier des lycées professionnels, a comme objectif de favoriser les échanges d'informations, d'expériences et de compétences .

### INS-HEA

Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des personnes Handicapées et les Enseignements Adaptés.

**Site de l'INSHEA** : [www.inshea.fr](http://www.inshea.fr)

**Adresse** : 58/60 avenue des landes – 92150 Suresnes

- Ses missions: **la formation** du personnel de l'éducation nationale, des établissements spécialisés, de la santé, des collectivités, des membres d'association et des parents...

Le CAPA-SH et le **2CASH** pour le second degré, des actions de formation spécifiques à chaque handicap sont également proposées dans le cadre des stages MIN (Module d'Initiative Nationale).

- **L'information** sur l'adaptation scolaire et le handicap collectée et diffusée par le centre de documentation. Il met à la disposition du public sa [boutique en ligne](#) pour consulter, télécharger ou acheter les ouvrages et les productions. Enfin, il donne accès à la [base de données documentaire de la bibliothèque](#) qui comprend plus de 20 000 ouvrages, 6000 mémoires et 250 manuels d'enseignants.
- **La recherche** en éducation et scolarisation des élèves handicapés ou en grande difficulté scolaire (prévention et adaptation).
  - **L'expertise** dans la mise en œuvre des politiques d'éducation et de formation.



**Les sites suivant regroupent un ensemble d'informations et de documents qui peuvent aider à l'inclusion scolaire des enfants avec handicap.**

**CRISALIS** Collectif Ressource Internet Sur l'Adaptation et L'Intégration Scolaire. Agit dans le champ de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves porteurs de handicaps <http://www.crisalis-asso.org/>

### Intégration scolaire et partenariat

Dans ce site :

- des DOCUMENTS et une RÉFLEXION sur les structures et les modalités **de la scolarisation des enfants handicapés**
- des témoignages relatant des RÉALISATIONS partenariales relatives à cette scolarisation <http://scolaritepartenariat.chez-alice.fr/>

## IV - Quelles sont les ressources professionnelles académiques qui peuvent aider dans les questionnements pédagogiques ?

### Les inspecteurs

L'ensemble des corps d'inspection est au titre de son expertise disciplinaire concerné par toutes les questions de didactique et de pédagogie.

L'inspecteur est donc un interlocuteur privilégié pour toutes ces questions.

### Liste et coordonnées des IA / IPR :

<http://www.ac-grenoble.fr/admin/spip/spip.php?article199>

### Liste et coordonnées des IEN / ET :

<http://www.ac-grenoble.fr/admin/spip/spip.php?article200>

## V - Les adaptations pédagogiques : Comment s'y prendre ? Quelques exemples :

Il existe autant de cas que de jeunes TED. Il est très important de définir les adaptations avec les professionnels du service qui ont participé à l'élaboration de son PPS (médecin ophtalmologiste, orthoptiste, ergo...)

### Tout au long de la scolarité: la structuration du temps et de l'espace, la dimension visuelle

- Rendre l'environnement prévisible : constituer un emploi du temps visuel en image pour les plus jeunes, écrit pour les plus grands. Éviter les évaluations formatives non annoncées. Prévenir le plus tôt possible des changements d'emploi du temps et de la nouvelle organisation qui en découle. Indiquer le temps imparti pour les exercices, copie ou récréations, si besoin avec un minuteur visuel.
- Utiliser une forme de présentation des exercices stables afin que l'élève avec autisme puisse se centrer sur le fond du travail.
- Tenir compte des sensibilités sensorielles particulières de l'élève accueilli en étant attentif à sa place dans la classe.
- Pour la structuration de l'espace il conviendra d'aider l'élève par des repères visuels, la mise en place de routines, le marquage des lieux...

- Faire attention aux incompréhensions : éviter les sous-entendus, les situations implicites (dire tout, même ce qui paraît évident), utiliser un vocabulaire concret, utiliser le même vocabulaire en leçon et interrogation.
- Expliquer plusieurs fois
- Aider à la généralisation des compétences acquises (changement de consignes, de lieu, de personne)
- Expliciter clairement votre satisfaction ou votre mécontentement

Attention au graphisme : il puise dans l'énergie du jeune TED et freine sa progression. Malgré tous les efforts, le graphisme du jeune TED reste lent et coûteux.

- Etablir un partenariat avec les parents et professionnels qui entourent l'élève.

### La scolarité en maternelle

- Expliquer concrètement les consignes de comportement et de travail attendu, y compris durant les récréations et le temps de motricité.
- Tenir compte du moyen de communication alternatif mis en place pour l'enfant si nécessaire
- Si l'enfant imite peu, l'aider par une guidance physique
- Communiquer aux parents et professionnels entourant l'enfant les attentes de l'école
- Dissocier le graphisme des exercices d'évaluation de la connaissance. Le graphisme nécessite un programme d'entraînement spécial mais ne doit pas bloquer l'accès aux connaissances
  - l'accession à la phonologie peut être aidée par l'apprentissage de la lecture syllabique.

### La scolarité en élémentaire

- Reprendre les recommandations pour la scolarité en maternelle ci-dessus.
- Alléger la tâche graphique et si besoin, introduire l'utilisation de l'ordinateur au quotidien (leçons et interrogations)
- La compréhension sociale étant au centre du handicap du TED, l'implicite restera obscur pour lui, ce qui se perçoit dans la compréhension de lecture mais également dans le traitement des problèmes de mathématiques.

**Attention : l'élève TED peut être très maladroit socialement : il a besoin de modes d'emploi sociaux et de protection.**

## Des guides qui regroupent des adaptations pédagogiques et didactiques :

### **ASPERGER AIDE. Guide d'intervention pédagogique : le syndrome d'Asperger en milieu scolaire :**

<http://www.aspergeraide.com/content/category/11/20/38>

<http://www.aspergeraide.com/images/stories/guidepedagogique09b.pdf>

### **VALENT E. Aider les élèves d'une classe à comprendre le copain autiste :**

[http://www.aspergeraide.com/images/stories/aider\\_les\\_eleves.pdf](http://www.aspergeraide.com/images/stories/aider_les_eleves.pdf)

### **SATEDI. Pochette scolarisation élèves avec un Trouble Envahissant du Développement (TED) :**

[http://ash1.scola.ac-paris.fr/IMG/pdf/Brochure\\_Scolarisation-2.pdf](http://ash1.scola.ac-paris.fr/IMG/pdf/Brochure_Scolarisation-2.pdf)

[http://ash1.scola.ac-paris.fr/IMG/pdf/Reperes\\_Fondamentaux\\_TED\\_Bibi-2.pdf](http://ash1.scola.ac-paris.fr/IMG/pdf/Reperes_Fondamentaux_TED_Bibi-2.pdf)

### **SESSAD des Goélettes. Autisme, Troubles Envahissants du Développement : Mieux me comprendre c'est mieux m'aider.**

<http://www.afg-web.fr/Mieux-comprendre-pour-mieux-aider.html>

### **LAURENT Lydie. Quelques stratégies pédagogiques pour enseigner à un enfant atteint d'autisme**

[http://crisalisasso.org/index.php?option=com\\_remository&Itemid=76&func=startdown&id=147](http://crisalisasso.org/index.php?option=com_remository&Itemid=76&func=startdown&id=147)

### **Guide TSA (école et collège)**

<http://www.ia69.ac-lyon.fr/07docpdf/tsacoll.pdf>

<http://www.ia69.ac-lyon.fr/07docpdf/tsaecol.pdf>

### **Guide «Scolariser les élèves autistes ou présentant des troubles envahissants du développement»**

<http://eduscol.education.fr/cid48512/guides-pour-les-enseignants.html>

<http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/loire/ressources/ash/spip.php?article12>

### **Guide québécois sur la scolarisation des enfants avec autisme**

[http://www.ontariodirectors.ca/ASD/Res-ORC-fr/sa-guide\\_pour\\_le\\_personnel.pdf](http://www.ontariodirectors.ca/ASD/Res-ORC-fr/sa-guide_pour_le_personnel.pdf)

## Organisation et aménagement des épreuves pour les candidats en situation de handicap

### **Voir l' article sur le site du rectorat de l' académie**

<http://www.ac-grenoble.fr/admin/spip/spip.php?article675>

### **Candidats scolaires des établissements publics et privés sous contrat :**

Conformément aux termes de la circulaire, les demandes d'aménagements doivent être déposées **par les candidats dès l'inscription à l'examen.**

En conséquence, il appartient aux candidats scolaires (ou au représentant légal des candidats mineurs) sollicitant un aménagement des conditions de passation des épreuves, d'établir leur demande, accompagnée des justificatifs à suivre, et de l'adresser au médecin référent (désigné par la CDAPH) du département de scolarisation.

## VI - Comment se former ?

Votre interlocuteur pour l'accès à la formation continue:

### **Délégation Académique aux Actions de Formation (DAAF)**

[ce.daaf@ac-grenoble.fr](mailto:ce.daaf@ac-grenoble.fr)

Vous pouvez suivre les formations suivantes :

#### **1) Le Certificat complémentaire pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés (2CA-SH) - second degré**

la formation dure 150 heures,  
réparties sur plusieurs sessions de formation.

Le référentiel de formation a été publié au [BOEN n°26 du 1er juillet 2004](#).

#### **2) Les stages MIN (Module d'Initiative Nationale)**

Une formation professionnelle spécialisée des professeurs du second degré, accessible aux enseignants du premier degré. Textes parus au [BO spécial n°4 du 26 février 2004](#) les enseignants spécialisés peuvent suivre des modules de formation complémentaire pour approfondir et actualiser leurs connaissances et compétences professionnelles, s'adapter à des situations particulières d'exercice.

#### **3) Le PAF**

Le plan académique de formation (PAF) est destiné à tous les personnels de l'Education nationale, quelle que soit leur fonction. Pour les enseignants, il se décline sous 2 grands axes :

##### **Offre institutionnelle - PAF I :**

Elle répond à des injonctions ministérielles, à des priorités nationales et à des besoins disciplinaires. Les stages proposés peuvent être à recrutement académique ou encore départementaux. Modalités d'inscription au PAF-I

Les inscriptions sont individuelles et se font sur « GAIA », entre juin et septembre.

<https://gaia.orion.education.fr/gagrncentrale/centrale>

#### **L'offre en réponse aux besoins des établissements et des bassins - PAF E**

Le PAF E répond à une logique de projet porté par l'établissement, en lien avec l'ensemble de l'équipe éducative.

Le volet d'établissement-bassin, du plan de formation relève d'une démarche collective et s'articule avec un projet d'équipe portant sur des domaines transversaux.

#### **Modalités d'inscription au PAF-E**

C'est le chef d'établissement qui propose une formation et une fois celle-ci validée par la commission de suivi, c'est lui qui procède à l'inscription de son équipe éducative.

L'inscription est ouverte de fin novembre à début décembre (de l'année au cours de laquelle la demande est faite).

## Glossaire

**ASH** : Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés

**AVSi** : Auxiliaire de Vie Scolaire Individuelle

**AVSCo** : Auxiliaire de Vie Scolaire Collective (pour les CLIS et les UPI)

**BO** : Bulletin Officiel

**CAPASH** : Certificat d'aptitudes professionnelles pour les aides spécialisées, les enseignements Adaptés et la scolarisation des élèves en Situation de Handicap

**CDAPH** : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

**COP** : Conseiller d'Orientation Psychologue

**2CA-SH** : Certificat Complémentaire pour les enseignements Adaptés et la scolarisation des élèves en Situation de Handicap

**CIF** : Congé Individuel de Formation

**CLIS** : Classe pour l'Inclusion Scolaire

**CMP** : Centre Médico-Psychologique

**CMPP** : Centre médico-psycho-pédagogique

**EREA** : Etablissement régional d'enseignement adapté

**ERSEH** : Enseignant Référent à la Scolarité des Elèves Handicapés

**ESS** : Equipe de Suivi de la Scolarisation

**IME** : Institut Médico Educatif

**INSHEA** : Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des personnes Handicapées et les Enseignements Adaptés

**ITEP** : Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques

**MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées  
**MEN** : Médecin de l'Education Nationale

**MIN** : Module d'Initiative Nationale

**PAF** : Plan Académique de Formation

**PAI** : Projet d'Accueil Individualisé

**PPS** : Projet Personnalisé de Scolarisation

**SAAAIS** : Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire (en charge des jeunes aveugles ou malvoyants)

**SDIDV** : Service Départemental pour l'Intégration des Déficients Visuels (SAAAIS du Val de Marne)

**SSEFIS** : Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire (En charge des jeunes sourds ou malentendants)

**SEGPA** : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

**SESSAD** : Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

**SSESD** : Service Spécialisé d'éducation et de Soins à Domicile (en charge des jeunes handicapés moteur)

**TED** : troubles envahissants du développement

**TICE** : Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation

**TSLA** : troubles spécifiques du langage et des apprentissages

**ULIS** : Unité localisée d'inclusion scolaire

**UPI** : Unité Pédagogique d'Intégration ( en collège ou en lycée) : ancienne dénomination des ULIS



